



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU EMBRANCHE FER SUR LA COMMUNE DE LA RICHE POUR UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE ET/OU DE STOCKAGE.

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest dont les bureaux sont sis 9 rue Nina Simone, BP 34112 – 44041 NANTES CEDEX 01, représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

ESSET - Madame Elisa ESTEVES joignable par courriel : ext.elisa.esteves@sncf.fr
Adresse : 34 Place Viarme 44000 NANTES

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu d'environ 57 600 m² et comportant environ 5 480 m² d'assiette de voie ferrées de service reliées au réseau ferré national.

Le bien est situé sur la commune de LA RICHE (37520), ZI de Saint Cosmes.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-01 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **SATEBA SA**, dont le siège social sis : 16 Place de l'iris tour CB 21, 92040 Paris.

Date d'effet de la convention d'occupation : **01 janvier 2026.**

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales mentionnées au point 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place.**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif Orléans, 28 rue de la Bretonnerie
45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00 - Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr